Grâce au travail mené toute l'année par les agents de Lorient Agglomération, vous pourrez profiter cet été d'espaces naturels exceptionnels. Pour préserver ces milieux et leur richesse biologique, quelques bonnes pratiques s'imposent.

PRÉSERVER

Les 10 gestes à connaître

1. Stationner sur les aires de stationnement (pas sur les dunes)

Cela vous semble évident, mais ce n'était pas le cas il y a encore une quinzaine d'années. Afin de ne pas dégrader les milieux naturels, la faune et la flore, les véhicules (à deux, trois ou quatre roues) doivent être garés sur les aires naturelles prévues à cet effet.

2. Le sentier côtier est réservé aux piétons (pas de vélo ou de cheval)

Le concept de "sentier littoral" établi par la loi en 1976, puis confirmé dix ans plus tard dans la loi Littoral, est un espace de "déambulation piétonne" situé en bordure du domaine maritime. Il est à ce titre strictement réservé aux piétons.

3. Circuler sur les sentiers identifiés et sécurisés

Même s'il peut être tentant de franchir les limites, elles sont dressées pour protéger les milieux et la biodiversité (faune et flore).

4. Ne pas cueillir les plantes sauvages

Il est en effet interdit de cueillir les plantes dans leur milieu naturel au risque de voir certaines espèces disparaître. Le cueilleur peut même se voir dresser un procès verbal en cas d'atteinte aux espèces protégées comme l'asphodèle d'arrondeau.

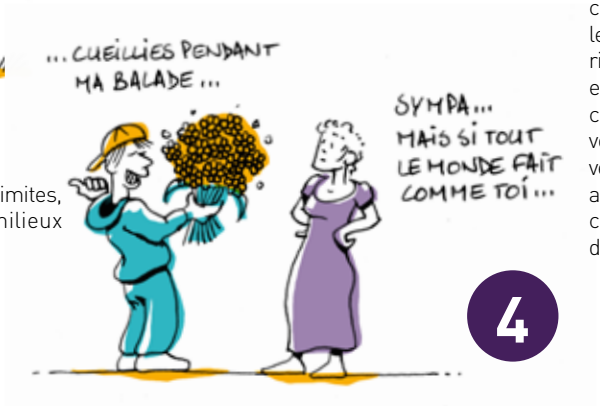

5. Interdiction des feux et barbecues sur les plages et espaces naturels

Une ancienne réglementation interdit tout feu sur la plage, afin d'éviter qu'il ne soit confondu avec des signaux destinés aux bateaux. Chaque mairie prend elle-même des arrêtés en ce sens. Et, évidemment, tout feu est interdit dans les espaces naturels (sous-bois, forêt, sentier, etc.) pour éviter tout départ d'incendie.

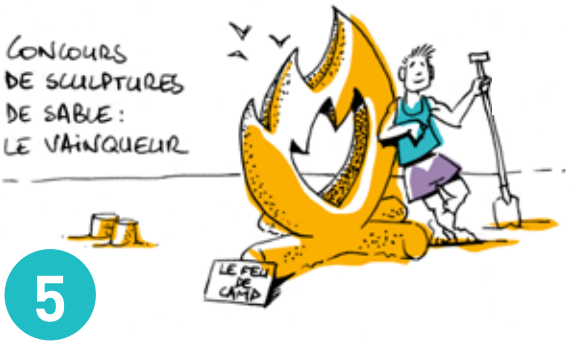

6. Ramasser et emporter ses déchets

Parce que dans la nature des déchets même biodégradables, c'est vilain, parce que cela pollue, y compris les océans, et qu'au lieu d'être abandonnés à leur triste sort, ils pourraient être valorisés !

7. Chiens tenus en laisse

Parce que la la loi interdit de laisser divaguer son chien (et son chat), mais aussi parce qu'il est important d'éviter qu'il n'aille déranger la faune ou abîmer la flore.

8. Remettre en place les cailloux soulevés pour la pêche à pied

Pour la survie des espèces et de la pêche, il est important de respecter le milieu de vie des animaux en remettant les cailloux en place et, le cas échéant, avec le goémon dessus !

9. Éviter les nuisances sonores (musique amplifiée en particulier)

D'abord parce que nous n'avons pas tous les mêmes goûts musicaux...

10. Éviter de déranger les oiseaux et surtout les lieux de nidification

Une distance de dérangement minimale doit être respectée avec les oiseaux et les nids, pour ne pas perturber la phase de reproduction et épuiser les oiseaux contraints de décoller plus fréquemment.